

2024-20



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 11
Conseillers présents 8

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 16 septembre 2024 à 19 heures 30 minutes

Sont présents : BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, WALGENWITZ Eric, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien et WOLF Vivien.

Absents excusés : MAZAJCZYK Richard, SARROCA Mylène et WEISS Nicolas.

Ont donné procuration : MAZAJCZYK Richard à DRAXEL Laurent, WEISS Nicolas à WEISS Jean-Julien.

Secrétaire de séance : LILLER Laurent

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 8 juillet 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux de voirie-sécurité
4. Rénovation de l'église : avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre
5. Subvention : chantier jeunes
6. Urbanisme : délégation de signature en cas d'intéressement du Maire
7. Divers

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1
Approbation du P.V. de la séance du 8 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2
Désignation du secrétaire de séance

M. LILLER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3
Travaux de voirie – sécurité

Monsieur le Maire présente une partie des aménagements proposés à l'issue de l'étude de sécurité réalisée par la société Cocyclique basée à Soultz :

- Carrefour rue Principale / rue de Soppe-le-Haut : 30.064,20 € TTC (modification du carrefour)
- Rue de Guewenheim : 28.132,80 € TTC (double écluse)
- Rue de Soppe-le-Haut : 47.282,4 € TTC (double écluse).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer quels travaux il souhaite réaliser. Il précise qu'une somme de 45.000 € est inscrite au budget.

- En ce qui concerne la rue de Soppe-le-Haut, il est suggéré d'installer un radar pédagogique en direction de la sortie du village afin de sensibiliser les conducteurs ainsi qu'éventuellement 2 cônes blancs sur le bas-côté. L'idée est de valoriser le terre-plein existant.
- Un radar pédagogique est également proposé par Mme Guttig dans la rue de Guewenheim. Elle trouve qu'il est difficile de se croiser dans la rue, surtout s'il y a des voitures stationnées sur le trottoir. Par ailleurs, elle évoque la vitesse excessive des cyclistes.

Les Conseillers Municipaux ouvrent une discussion et balayent les différentes possibilités envisageables.

M. le Maire rappelle que l'étude montre qu'il n'y a pas de gros excès de vitesse sauf rue de Soppe-le-Haut et rue de Guewenheim.

A l'issue des discussions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser l'aménagement proposé dans la rue de Guewenheim.

Mme WALTER Brigitte demande quel a été l'avis du comité consultatif qui s'est réuni le 5 septembre 2024 pour étudier les différentes propositions. Concernant la rue de Guewenheim, il s'est prononcé majoritairement pour.

M. LILLER Laurent attire l'attention sur le passage des machines agricoles au niveau de l'écluse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix contre (Mme GUTTIG Stéphanie), 1 pour à condition que la route permette le passage des engins agricoles de 4 mètres de large (M. LILLER Laurent) et le reste pour :

- Approuve la réalisation de l'aménagement de sécurité dans la rue de Guewenheim
- Sollicite une subvention estimée à 40% au titre des amendes de police pour les travaux rue de Guewenheim auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Fixe le plan de financement Hors Taxe comme suit :
 - Fonds propres : 14.066,40 €
 - Subvention amendes de police : 9.377,60 €
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

2024-21

Point n° 4
Rénovation de l'église : avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre

M. le Maire expose :

Conformément aux dispositions contractuelles, la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée en fin de chantier suite aux travaux supplémentaires décidés par le maître d'ouvrage en phase réalisation, et aux modifications dans la consistance des travaux suite aux aléas de chantier non prévisibles en phase études.

M. MURINGER Jean-Christophe nous a présenté l'avenant correspondant :

Montant prévisionnel des travaux à la passation du marché de maîtrise d'œuvre = 390.000 € HT
Taux d'honoraires = 7.5% soit 29.250 € HT.

Le montant des marchés de travaux contractés en 2022 s'élevait à 443.370,25 €.

Montant définitif des travaux = 460.576 € HT, soit 70.576 € HT supplémentaires, ce qui donne un montant d'honoraires supplémentaires de 5.293,20 € HT.

Les travaux supplémentaires sont les suivants :

- Renforcement et réfection du plancher des combles
- Modification complète du parvis
- Peinture de la statue St-Vincent
- Remplacement du voligeage du clocher
- Demandes complémentaires en électricité
- Et quelques menus travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'avenant présenté d'un montant de 5.293,20 € HT soit 6.351, 84 € TTC
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Point n° 5
Subvention chantier jeunes

Il est proposé de voter une subvention exceptionnelle de 300 € qui sera allouée à la Communauté des Communes pour l'organisation du « Chantier Jeunes » à Soppe-le-Bas.

Pour rappel, plusieurs jeunes âgés de 11 à 17 ans sont venus réaliser de petits travaux dans notre commune durant deux journées au mois de juillet.

L'objectif de ces chantiers jeunes est tout d'abord de rendre le jeune acteur de son environnement en participant à l'entretien et à l'aménagement de son lieu de vie.

Le second objectif est de faire découvrir et de préparer le jeune au monde du travail pour lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300 € à la Communauté des Communes pour « le chantier jeunes ».

Point n° 6
Urbanisme : délégation de signature en cas d'intéressement du Maire

Le Code de l'Urbanisme précise que « si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal

de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Dans ce cas précis, un membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer les permis ou déclarations préalables à la place du Maire empêché.

M. SAGET Laurent avait été désigné à cet effet. Suite à sa démission, il convient de désigner un autre membre du Conseil Municipal.

Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer à M. WALGENWITZ Eric une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative aux demandes de permis ou déclaration préalable déposées par Monsieur le Maire.

Point n° 7 Divers

- **Travaux**

Une première série de bornes d'hygiène canine est en cours de déploiement. Les travaux devraient bientôt être achevés.

Emplacements :

- Devant l'ancienne école bleue,
- Place de l'église,
- Arrêt de bus place du village,
- Haut de la rue Principale direction Soppe-le-Haut,
- Ecole maternelle,
- Parking derrière l'ancienne mairie.

Coût de l'opération : 3.301,49 € TTC.

Les travaux rue du Merckenbach/ rue des Fleurs confiés à l'entreprise MCTP de Retzwiller débuteront semaine 39 si les conditions météo sont favorables.

Mme Guttig demande le montant des travaux : il est prévu un budget de 80.000 € et les travaux sont estimés à 78.000 €.

M. Bitsch énonce l'ensemble des travaux :

- Récupération d'un tuyau en amont pour l'évacuation des eaux,
- Enrobés,
- Chambre EDF,
- Rue des Fleurs : travaux de décaissement, pose de géotextile et remblais.

- **Rentrée scolaire**

M. le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée excepté un incident détaillé dans le point suivant.

- **Dégradations sur le toit de l'école élémentaire**

Une tentative de vol de cuivre, constatée le samedi 31 juillet a eu lieu sur le toit de l'école élémentaire. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Masevaux.

Nous avons fait les démarches auprès de notre assurance et un devis de réparation est en cours. Nous avons également constaté ce matin qu'un banc situé aux abords de l'école a été vandalisé.

- **Journée citoyenne**

M. Bitsch rappelle que la journée citoyenne aura lieu samedi 21 septembre. Il informe l'assemblée qu'il serait appréciable que les membres du Conseil Municipal encadrent l'équipe de bénévoles.

2024-22

- Permis d'aménager

La société Alsabest a déposé un permis d'aménager au lieu-dit « Ochsenmatt » derrière l'école élémentaire. La demande est en cours d'instruction.

- Panneaux photovoltaïques au sol

Dans le cadre du plan des énergies renouvelables et suite à la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 (point 13 : énergies renouvelables : zones d'accélération) M. le Maire s'est entretenu avec le Maire de Schweighouse (près de Thann) qui a un projet de pose de panneaux photovoltaïques.

Une réunion avec un responsable d'ENEDIS est organisée le 14 octobre à ce sujet. L'idée serait de monter un projet d'énergies partagées.

- SCOT

M. le Maire a assisté à une réunion préparatoire au sujet de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il expose quelques grandes lignes au Conseil Municipal. Cette révision doit être réalisée afin d'intégrer les objectifs de la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) :

1. On mesure la référence de consommation foncière entre 2011 et 2021
2. Entre 2021 et 2031, on divise par 2 la consommation
3. Entre 2031 et 2041, on poursuit la réduction de l'artificialisation
4. Entre 2041 et 2050, on tend vers l'objectif de 'zéro artificialisation nette'

Suite à l'intervention des Sénateurs il a été voté la loi du 20 juillet 2023 qui garantit à chaque commune :

- o 1 ha de terrain constructible pour la période 2021-2031 à condition que cela soit inscrit dans les documents d'urbanisme de la commune avant le 22 août 2026,
- o 12.000 ha par région pour les projets d'envergure tel que le TGV, les autoroutes, les zones industrielles ...

La fin de la révision du SCOT est prévue pour février 2027.

- Vidéoprotection

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la vidéoprotection inscrite au budget cette année est en cours d'étude.

- Église

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'église est ouverte. En ce qui concerne l'avancement du litige un sapiteur va être nommé pour analyser les travaux de réparation préconisés par l'entreprise Brayé et l'expert organologue M. Lutz. C'est son avis qui sera déterminant dans le rapport à l'amiable. Le coût de l'intervention est de 1.700 €.

L'expert doit déposer son rapport au tribunal le 30 novembre.

La commune a confié l'église à un architecte ; elle lui demande de rendre l'église telle qu'elle lui a été confiée, avec les travaux de restauration en plus. Les travaux ont été réceptionnés.

- SIS

Le Syndicat Intercommunal du Soultzbach a recruté une agente qui travaille 2 jours par semaine à Soppe-le-Bas et 2 jours par semaine à Soppe-le-Haut. Etant donné qu'il n'y a personne pour l'instant au SIS le mercredi, les communes s'occupent de l'entretien de leurs écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et 2 minutes

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la séance du 16 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 8 juillet 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux de voirie-sécurité
4. Rénovation de l'église : avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre
5. Subvention : chantier jeunes
6. Urbanisme : délégation de signature en cas d'intéressement du Maire
7. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
WALTER Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	2 ^{ème} Adjoint	Procuration à DRAXEL Laurent	
BITSCH Raymond	3 ^{ème} Adjoint		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
WOLF Vivien	Conseiller municipal		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale	Excusée	
LILLER Laurent	Conseiller municipal		